

CCAS de la commune de Chaumuzy

Séance du mardi 22 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 22 septembre à 19h30, les membres du CCAS de Chaumuzy convoqués le 31 juillet 2020, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ Sébastien, Président du CCAS.

Membres présents :

Mmes Céline WALTER, Aurélie RODRIGUES DA CRUZ, Sylvie VISNEUX, Sylvie BIZET, Karine NICAISE-DUFLOT, Jacqueline VISNEUX,
Ms. Yves TRUCHON, Benjamin WATIER et Sébastien DOLÉ.

Membre absent excusé : Monsieur Gérard ADRIEN (pouvoir donné à Madame Karine NICAISE-DUFLOT)

Membres absents : 1

Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : M. Benjamin WATIER,

Membres en exercice : 10 ; Présents : 9 ; Votants : 10

I / Clôture de la séance du 15/09/2020 :

Après lecture du compte-rendu de la précédente réunion, les membres du Conseil d'administration ont régularisé les délibérations :

- 2020/06-01 Baisse de la participation à l'aide-ménagère
- 2020/06-03 Affectation de résultat
- 2020/06-04 Subventions accordées pour l'année 2020

II/ Élection des membres et du Vice-Président

Monsieur DOLÉ, par sa fonction de maire de la commune de Chaumuzy, est Président du Centre Communal d'action Social.

Le Conseil municipal, par délibération N°2020/07-05 du 06/07/2020 a fixé le nombre de membres à 10 (5 élus au conseil municipal et 5 membres extérieurs).

Les 5 membres élus au sein du Conseil municipal sont : Mesdames NICAISE-DUFLOT, RODRIGUES DA CRUZ et Messieurs DOLÉ, TRUCHON, WATIER (délibération 2020/07-06 du 06/07/2020)

Les membres extérieurs se portant volontaires sont :

- Monsieur Gérard ADRIEN
- Madame Céline WALTER,
- Madame Sylvie VISNEUX,
- Madame Jacqueline VISNEUX,
- Madame Sylvie BIZET.

Étant au nombre de 5, tous les volontaires ci-dessus sont nommés membres du CCAS pour le mandat en cours.

Parmi les membres présents, seule Madame RODRIGUES DA CRUZ souhaite se présenter aux fonctions de vice-présidente. Elle est élue à l'unanimité.

III/ Réflexion sur le repas/colis de fin d'année

La majorité des membres présents s'entend sur le fait que la situation sanitaire actuelle ne permet pas d'envisager l'organisation d'un repas pour les bénéficiaires du CCAS. Un colis sera distribué. Madame NICAISE-DUFLOT précise que pour les mêmes motifs, la distribution sera étudiée plus tard. Monsieur DOLÉ annonce que même si elle doit être envisagée en janvier, elle sera séparée des vœux de début d'année.

Les membres de l'assemblée étudient les propositions reçues. Monsieur TRUCHON aimerait que les colis restent dans l'esprit du traditionnel et local. Plusieurs membres souhaiteraient également que les colis soient dans un emballage écologique/réutilisable. Monsieur TRUCHON propose de demander un nouveau devis à FOSSIER. Madame WALTER se propose de se renseigner auprès de ses contacts pour rechercher d'autres fournisseurs répondant aux critères évoqués. Chacun est invité à faire établir des devis de l'ordre de 50 € par bénéficiaire (environ 80-90 personnes). Ils seront étudiés lors de la prochaine réunion dans un mois.

IV/ Questions diverses

- Étude des devis établis pour la maison du CCAS

Le devis de toiture avait été validé lors d'une précédente réunion. L'entreprise de couverture doit intervenir prochainement.

Un devis de plomberie est présenté à l'assemblée. Il est validé pour sa totalité, soit 872 €.

Un devis pour porte intérieure doit être réévalué. Monsieur TRUCHON se charge de recontacter l'entrepreneur.

- Adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion en charge du suivi des ressources humaines des collectivités territoriales a modifié sa convention santé-prévention relative aux visites médicales périodiques, suivi médical des agents... L'assemblée souhaite régulariser la situation et accepte la nouvelle convention.

• Les retours sur les demandes d'inscriptions des bénéficiaires sont faibles (environ 48 sur 80-90 attendus). Afin que personne ne soit lésé, la liste est mise à jour en séance.

V/ Tour de table

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

